



Doc. 15506
26 avril 2022

Conséquences de l'agression persistante de la Fédération de Russie contre l'Ukraine: rôle et réponse du Conseil de l'Europe

Amendement¹ n° 12

Dans le projet de résolution, paragraphe 13.1, remplacer les mots «à cesser les hostilités contre l'Ukraine et à retirer immédiatement» par les mots suivants:

«à cesser son agression contre l'Ukraine immédiatement et sans condition, et à retirer»

Déposé par:

ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC
ÅBERG Borianana, Suède, PPE/DC
BUDRIKIS Uldis, Lettonie, PPE/DC
KROSS Eerik-Niiles, Estonie, ADLE
LYDEKA Arminas, Lituanie, ADLE
NORKIENĖ Aušrinė, Lituanie, SOC
SAVICKAS Lukas, Lituanie, SOC
TAMAŠUNIENĖ Rita, Lituanie, CE/AD

1. 2022 - Deuxième partie de session

